

châteaux, tandis qu'on élève des prisons pour les ouvriers, et leur annonce qu'en 1852 ces derniers ne paieront plus rien, etc...

Après avoir interrogé tous les individus présents, le magistrat a cru devoir les laisser libres de se retirer chez eux, leur identité et leur domicile ayant été suffisamment constatés.

Un homme journaliste, le sieur Arsène Commarseur, avait fait un rêve doré après avoir pris lecture du prospectus de la Loterie des Lingots. Sur ses économies, il avait en conséquence acheté quatre billets, que depuis lors il tenait soigneusement enfermés dans son armoire avec les quelques écus qu'il parvenait, à force d'économie, à mettre de côté chaque mois.

Qu'on juge de son chagrin, lorsqu'en rentrant avant-hier chez lui, après une courte absence, il trouva sa porte ouverte, son armoire brisée, et les billets qu'elle contenait disparus avec l'argent formant toute sa petite fortune.

Dans la déclaration qu'il a faite devant le commissaire de police de son quartier, Commarseur a surtout insisté pour signaler le vol des billets, dans lesquels il avait grande confiance, et dont il a fait consigner au procès-verbal les numéros, que nous enregistrions à tout événement, car le sort pourrait être assez bizarre pour que l'un d'eux sortît de la roue de fortune : 2,968,368, 2,969,369, 2,968,370 et 4,900,317.

M. le ministre de l'intérieur vient de transmettre à la police de Paris et d'adresser aux autorités départementales des instructions signalétiques relatives à la recherche de plusieurs individus contumaces, évadés ou fugitifs, dont la mise sous la main de justice importe à la sûreté et à la vindicte publiques.

max est âgé de 60 ans, de la taille de 1 mètre 60 centimètres, cheveux rares et gris, visage coloré, front large et chauve.

Pierre Perrault, âgé de 19 ans; Charles-Nicolas Lacroix, âgé de 16 ans; Dominique Mangin, âgé de 18 ans; Edouard-Joseph Brice, âgé de 17 ans, tous quatre condamnés pour vols et évadés de la colonie agricole des forges annexées à la maison centrale de correction de Clairvaux (Aube).

Théodore-Charles Goujet, jeune détenu condamné pour vols et évadé de la colonie du Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

Charles Compère, desservant de la commune de Vraiville (Manche), condamné à vingt ans de travaux forcés pour plusieurs attentats à la pudeur, consommés et tentés sur des jeunes filles de moins de onze ans.

Enfin, Jean-Baptiste Davio, âgé de 39 ans, condamné, par contumace, à la peine de mort, par la Cour d'assises des Ardennes, pour crime d'infanticide et de suppression de part. Taille d'un mètre 68 centimètres; cheveux châtains, regard faux et louche, visage long et coloré.

Par décret de M. le président de la République, du 27 août dernier, M. Ch. Houzé, ancien greffier de la justice de paix à Versailles, a été nommé greffier de la justice de paix du 7^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Galien, démissionnaire, et a prêté serment en cette qualité.

Par décret de M. le président de la République, du 27 août dernier, M. Ch. Houzé, ancien greffier de la justice de paix à Versailles, a été nommé greffier de la justice de paix du 7^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Galien, démissionnaire, et a prêté serment en cette qualité.

DÉPARTEMENTS.

Rhône. — On nous écrit de Lyon en date du 23 septembre :

Hier matin, une triste nouvelle s'est répandue à St-Genis-Laval et dans les communes environnantes : M. A. Pinet, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du conseil général, propriétaire de vastes domaines au Coin, près Saint-Genis, a été trouvé mort dans son lit, baignant dans son sang, il s'était brisé la cervelle.

La justice s'est immédiatement transportée sur les lieux pour constater l'état du cadavre et la cause de la mort.

La veille, à quelques heures de cet affreux événement, M. Pinet recevait une de ses connaissances du barreau de Lyon, témoignait une franche gaieté et fredonnait une chanson qu'il venait, disait-il, de composer, et qu'il se proposait de chanter trois jours après.

M. Pinet n'était pas marié, mais il avait adopté un jeune orphelin, qu'il avait élevé et auquel il donnait le nom de : Mon Protégé. Il l'aimait tendrement et se disposait à lui laisser son immense fortune.

Depuis longtemps, M. Pinet s'était retiré du barreau de Paris, où il avait eu quelques succès. Il partageait son existence entre cette ville et sa terre du Coin.

On a remarqué, dans les derniers moments de son existence, qu'il était parfois triste et rêveur.

Sa perte est regardée dans le pays comme une calamité publique. La bienveillance native de son caractère et son inépuisable générosité lui avaient acquis de nombreuses et profondes sympathies.

Bourse de Paris du 25 Septembre 1851.

Table with columns: AU COMPTANT, FONDS DE LA VILLE, ETC., and various bond values.

Table with columns: 94, 98 50, 80 15, 74 1/4, 75, and various market prices.

Table with columns: A TERME, Proc. clot., Plus haut., Plus bas., and various market prices.

Table with columns: CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET, and various railway prices.

Le monde musical des salons apprendra avec un vif plaisir la prochaine publication de six nouvelles romances composées par Loisa Puget (Mme Gustave Lemoine).

AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales, les annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques doivent être adressées directement au bureau du journal.

Le prix de la ligne à insérer en un seul fois est de... 1 fr. 50 c. Trois ou quatre fois... 1 75 Cinq fois et au-dessus... 1

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES.

DOMAINE DE BONNEFONTAINE.

Etude de M. Armand RENDU, avoué à Paris, rue du 29 Juillet, 3. Adjudication, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 29 novembre 1851.

EXPOSITION DE LONDRES.

On trouve dans la maison Brie et C. 189, Regent-Street, à Londres, — la coupe et l'élegance de la confection française, jointe à la supériorité des toiles, flanelles et calicots anglais.

AVIS MÉDICAL sur l'hygiène, l'épilepsie, la folie et l'idiotisme. Conseils gratuits aussi sur la myélite et les déviations. Spécialité de M. B. Desfos (P.-D.), méd. chev., rue de Seine, 79. (Affr.) (3790)

LA CONSTIPATION détruite complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bonbons rafraichissants de Duvignau sans lavemens ni médicaments. Paris, r. Richelieu, 66 (3782)

L'HUILE DE FOIE DE MORUE VÉRITABLE, DÉPURÉE À FROID, recommandée par les médecins contre les maladies de poitrine, rhumes, scrofules, n'est trouvée que chez Royer, ph., 225, r. St-Martin. 3 f. 1/2 k., 1 f. 50 le fl. (3805)

JOURNAL POUR RIRE. 3 mois 4 fr. 25 c. — Un an 16 fr. Chez AUBERT, place de la Bourse. (504s)

GUIDE DU SELLIER ET DU HARNACHEUR. Un des plus habiles ouvriers de Paris, M. BAUMANN, a dressé et gravé les planches qui contiennent les modèles des différentes pièces de la sellerie et du harnachement.

Maladies Secrètes. GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COÛTEUSE par le Traitement du Docteur CH. ALBERT. Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris.

ALMANACH POUR RIRE. 3^e Année. 1852. 3^e Année. L'Almanach pour Rire est écrit et dessiné par les auteurs du Journal pour Rire, mais il est entièrement étranger à la politique. PRIX : 50 CENT. ; PAR LA POSTE, 75 CENT.

CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel sur la Marne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de santé. Jamais aucune substance alimentaire ne s'est acquise une réputation plus grande et plus méritée que le CHOCOLAT MENIER.

LES MODES PARISIENNES. JOURNAL DE LA BONNE COMPAGNIE. Neuf années de succès ont fait connaître les Modes Parisiennes comme le plus vrai, le plus élégant des journaux de modes.

A. LAVELLE. RUE NEUVE-SAINT-MERRY, 27 ET 41, A PARIS. BLANC DE ZINC. DE LA VIEILLE-MONTAGNE, BROYÉ OU NON BROYÉ. Vente à Paris. — EXPÉDITION EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, est LE SEUL qui ait reçu une MENTION HONORABLE à l'Exposition française de 1849 pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouvelles dents et de ses nouveaux DENTIERES MASTICATEURS.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. MOULLIN, huissier, rue des Jeûneurs, 42. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le jeudi 25 septembre 1851.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

CLÔTURE DES OPÉRATIONS POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. M. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier rentre dans l'exercice de ses droits contre le failli.

Décès et Inhumations. Du 22 septembre 1851. — Mlle... 38 ans, rue de la Harpe, 100. — M. Bequet, 62 ans, rue de la Harpe, 100.